

BULLETIN D'INSCRIPTION

DE L'ALBUM À L'ESPACE - QUAND LE SPECTACLE APPARAÎT

DU 13 AU 17 AVRIL 2026

Conditions d'inscription et d'adhésion

Les formations dispensées par Grégoire & Co - LE LIEU en tant qu'organisme de formation certifié Qualiopi au titre des Actions de Formation sont indépendantes les unes des autres et peuvent être suivies séparément.

Votre inscription et votre accord aux Conditions générales d'inscription et de participation à la formation vous engagent contractuellement à participer à la durée totale de la formation citée ci-dessus.

MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE RÈGLEMENT :

Merci de nous faire parvenir ce document complété en indiquant vos modalités de financement (prise en charge personnelle, prise en charge employeur, prise en charge par un opérateur de compétences - OPCO...)

Les inscriptions ne sont prises en compte définitivement que si elles sont accompagnées : des documents demandés et du règlement correspondant ou de l'accord de l'employeur prenant en charge la formation.

Toute inscription à une formation nécessite l'adhésion à l'association Grégoire & Co - LE LIEU. Le coût de l'adhésion pour la saison 2025/26 est de 10 € à titre individuel ou 25 € pour les associations et personnes morales. Merci de bien veiller à prévoir des règlements séparés pour la formation et l'adhésion.

Bulletin d'inscription à retourner à l'Association Grégoire & Co - LE LIEU par voie postale ou par mail avant le début de la formation. Un Livret d'Accueil incluant le règlement intérieur vous est remis lors votre inscription.

Le Bulletin d'inscription doit impérativement être accompagné d'un **certificat médical d'aptitude** de moins de 3 ans, d'un **CV à jour** et d'une **lettre de motivation**.

ADHÉSION À L'ASSOCIATION :

Je déclare par la présente souhaiter devenir membre de l'association Grégoire & Co - LE LIEU. À ce titre, je déclare connaître l'objet de l'association et avoir accepté de suivre le règlement intérieur. J'ai pris bonne note des droits et devoirs des membres de l'association et accepte de verser ma cotisation due pour la saison en cours.

Association soumise à la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Conformément à la loi *Informatique et Liberté* du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. L'association Grégoire & Co - LE LIEU s'engage à ne pas utiliser les informations de l'adhérent à des fins commerciales.

Conditions Générales :

Les présentes conditions générales d'inscription et de participation à la formation mise en place par l'association Grégoire & Co - LE LIEU sont conclues en application des dispositions de la partie VI du Code du Travail portant sur l'organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de la formation tout au long de la vie. La nature de ces actions de formation entrent dans l'une des catégories prévues par les articles L 6313-1 à L 6313-11 du Code du travail. Les présentes conditions générales sont une contractualisation entre les parties signataires : une convention de formation si elle engage une personne morale, ou un contrat individuel de formation si elle engage un/une stagiaire à titre individuel.

Article 1 - Nature, programme, organisation et caractéristiques de(s) formation(s) :

Nature de(s) actions(s) de formation : adaptation et développement des compétences ; action(s) d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances. Modalités de déroulement : stage(s) présentiel(s). Code de spécialité : 133 - Musique, arts du spectacle. (Nomenclature des Spécialités de Formation - NSF).

Article 2 - Pré-requis :

Cette formation professionnelle s'adresse aux danseur-se-s et comédien-ne-s professionnel-le-s, aux artistes chorégraphiques, aux metteur-se-s en scène en devenir, aux artistes du corps (performeur-se-s, circassien-ne-s...), aux professeur-e-s de danse et de théâtre, aux personnes ressources pour l'Éducation Nationale, aux étudiant-e-s-artistes ainsi qu'aux artistes en voie de professionnalisation.

Article 3 - Engagement de participation :

Le/la stagiaire s'engage à participer à la totalité de la formation souscrite (sauf absence dûment justifiée). Le/la stagiaire s'engage à remplir les éléments nécessaires pour l'évaluation de la formation.

Article 4 - Attestation de formation :

Le/la stagiaire se verra délivrer une attestation de formation en fin de formation, en retour de sa présence et signature des feuilles d'émargement quotidiennes.

Article 5 - Dispositions financières :

Le/la stagiaire ou son employeur s'engage à verser la totalité du prix susmentionné. L'activité s'inscrivant dans le cadre de la formation continue, telle que définie conjointement par les articles L6311-1 & L6313-1 à L6313-11 du code du travail, les montants ne sont pas assujettis à la TVA.

Les tarifs de la formation ne prennent pas en compte les frais éventuels de transport, d'hébergement et de repas du / de la stagiaire.

Article 6 - Adhésion à l'association Grégoire & Co - LE LIEU :

Dans le cas d'une inscription du/de la stagiaire par une personne morale (association, société, collectivité territoriale etc.), celle-ci est tenue, aux dates où se déroule la formation, d'être à jour de son adhésion pour la saison en cours à l'association Grégoire & Co - LE LIEU.

Article 7 - Interruption de la formation ou absence :

Si le/la stagiaire est empêché(e) de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat. En cas d'effectifs insuffisants lors d'une formation, celle-ci pourra être annulée par l'association Grégoire Co - LE LIEU. Les sommes engagées par le/la stagiaire ou son employeur seront remboursées. En cas d'absence à l'une des journées de formation, le/la stagiaire s'engage à prévenir (par mail ou téléphone) dans les meilleurs délais et à fournir un justificatif d'absence. Les remboursements ne pourront être envisagés qu'avec justificatifs. Une procédure de relance est prévue en cas d'absence injustifiée.

Article 8 - Litige :

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Saint-Brieuc sera seul compétent pour régler le litige.

Modalités de financement / Formation du 13 au 17 avril 2026

Intitulé de la formation	Formateurs Formatrices	Durée de formation	Lieu de formation	Tarifs	Prise en charge (cocher la case correspondante)
DE L'ALBUM À L'ESPACE - QUAND LE SPECTACLE APPARAÎT	S. Enel S. Le Quéré J. Lemaire D. Rora	35h (7h par jour)	LE LIEU Guingamp	600 € à titre individuel Règlement par virement et chèque accepté	☐
DE L'ALBUM À L'ESPACE - QUAND LE SPECTACLE APPARAÎT	S. Enel S. Le Quéré J. Lemaire D. Rora	35h (7h par jour)	LE LIEU Guingamp	1000 € prise en charge par l'employeur Règlement par virement et chèque accepté	(préciser le nom de l'employeur) ☐
DE L'ALBUM À L'ESPACE - QUAND LE SPECTACLE APPARAÎT	S. Enel S. Le Quéré J. Lemaire D. Rora	35h (7h par jour)	LE LIEU Guingamp	1000 € prise en charge par l'employeur	(préciser le nom de l'organisme de financement) ☐
ADHÉSION à l'association Grégoire & Co - LE LIEU Saison 2026	Obligatoire (Règlement dissocié)			15 € indiv. 35 € empl.	

Détails des règlements :

Autorisation de prises de vues :

Je soussigné(e) : (Nom, Prénom)

AUTORISE l'association Grégoire & Co - LE LIEU à reproduire, diffuser et communiquer au public les prises de vues photographiques ou les enregistrements audiovisuels réalisés dans le cadre de ses activités : stages, ateliers, formations ou représentations publiques me représentant.

ACCEPTE et AUTORISE sans contrepartie financière le stockage, la reproduction et la diffusion de ces photographies et enregistrements audiovisuels exploités et utilisés directement par l'association Grégoire & Co - LE LIEU, les intervenants et le photographe, sous toutes formes et tous supports, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits, et notamment :

- présentation au public lors d'exposition, de stages ;
- publication pour la communication ;
- présentation sur les sites web de Grégoire & Co, des intervenants ou du photographe.

Les légendes accompagnant la reproduction ne communiqueront aucune information susceptible de rendre identifiable le signataire.

Fait à : Guingamp
le :

Lu et approuvé

SIGNATURE STAGIAIRE

Acceptation des conditions d'inscription, d'adhésion et des conditions générales :

Date :

Nom, prénom du stagiaire et adhérent :

Date de naissance :

Adresse de résidence :

N° de téléphone :

Mail :

Profession :

*Accepte l'ensemble des conditions du
présent document et reconnais avoir pris
connaissance du Règlement Intérieur
mis à disposition dans le Livret d'Accueil.
Lu et approuvé, bon pour accord.*

SIGNATURE STAGIAIRE

*Pour l'association Grégoire & Co - LE LIEU
Julie Flouriot / Présidente*

Cadre réservé à l'employeur - en cas de prise en charge

Cachet et signature du/des employeurs :

Nom / Qualité du signataire :